



CANEVAS¹ DE RAPPORT DU PROGRAMME REDD+

Période du 01 janvier au 31 décembre 2021

Titre du Programme & Référence Titre du Programme REDD+: Projet intégré REDD+ du Mai-Ndombe Réf. du Programme (le cas échéant): 00103850 Numéro de référence du Programme/MPTF Office: ²	Localité, Secteur/Thème(s) du Programme (le cas échéant) Localité : Province du Mai-Ndombe Secteur/Thème(s) : Environnement et Ressources Naturelles.
Organisations participantes Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale Fonds National REDD Banque mondiale Ministère de l'Environnement et Développement Durable / Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt Province du Mai-Ndombe Consortium FRMi/WWC	Partenaires de mise en œuvre <ul style="list-style-type: none">Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF)Consortium FRMi/WWC : Maître d'Ouvrage Délégué sélectionné par l'UC-PIF
Budget du Programme (US\$) Contribution du Fonds: 20 millions de \$ (phase 1) + 10 millions de \$ (phase 2) Contribution de(s) agence(s): <ul style="list-style-type: none"><i>le cas échéant, par agence</i> Contribution du Gouvernement: <ul style="list-style-type: none"><i>(le cas échéant)</i> Autres Contributions [donateur(s)]: <ul style="list-style-type: none"><i>(le cas échéant)</i> TOTAL: 30 millions de \$	Durée du Programme (mois) Durée totale (mois): Date de démarrage ³ : 18/05/2018 Date de clôture originale ⁴ : 18/05/2022 Date de clôture actuelle ⁵ : 31/12/2022

¹ Ce canevas proposé par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD et conforme au canevas de l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (CAFI) est relatif à la présentation des rapports semestriel et annuel des Agences d'Exécution (AE) des programmes financés par le FONAREDD via CAFI.

Evaluation du Programme	Soumis par:
Evaluation – (à joindre le cas échéant) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : 04 mars 2021) Evaluation à mi-parcours – (à joindre le cas échéant) <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: _dd.mm.yyyy):	o Nom: Pierre Guigon o Titre: Chargé de projet o Organisation participante: UC-PIF o Adresse e-mail: pguigon@worldbank.org

Instructions pour le format du rapport

- Inclure une liste des abréviations et acronymes principaux
- Numérotez toutes les pages, sections et paragraphes
- Le rapport doit être soumis en un seul document Word ou pdf
- Les annexes doivent être clairement référencées, utilisant des notes de bas de pages dans le corps du rapport
- Fournir des hyperliens à tous les livrables finalisés (rapports, études, cartes, etc) dans le respect de la politique d'accès à l'information de CAFI, disponible en Annexe 1 des Termes de Référence de CAFI²

²<http://www.cafi.org/sites/default/files/2021-03/2021%2001%2014%20-%20CAFI%20Manual%20of%20Operations%20-%20FINAL%20-%20EN.pdf>

Table des matières

1.	Données clés du programme REDD+	4
2.	Résumé exécutif (maximum 1 page).....	7
3.	Brève présentation du programme	7
3.1.	Objectif Général	7
3.2.	Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme	7
3.3.	Contexte du rapport.....	7
3.4.1	Etat d'avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière)	8
	Résultats du Programme.....	15
4.	Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI .	20
5.	Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention	21
6.	Exécution financière.....	21
7.	Gestion participative	25
8.	Thèmes transversaux.....	26
8.1.	Gouvernance.....	26
8.2.	Genre	26
8.3.	Peuples Autochtones	27
8.4.	Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)	27
8.5.	Respect de normes environnementale et sociale	28
a)	Etude d'impact environnementale et sociale.....	28
b)	Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes	28
c)	Gestion des plaintes et recours	33
9.	Gestion des risques.....	33
10.	Illustration narrative spécifique.....	35
11.	Modalités de suivi	35
12.	Révisions programmatiques (le cas échéant)	36
13.	Communication and promotion.....	36
14.	Auto-évaluation du programme	36
15.	Difficultés rencontrées et mesures prises	36
16.	Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme	37
17.	Conclusion et recommandations	37
18.	Récapitulatif des livrables	38
19.	Annexes.....	38

1. Données clés du programme REDD+

Titre du Programme & Référence	Projet intégré REDD+ du Maï-Ndombe
Numéro de référence du Programme/MPTF	00103850
Localité, Secteur/Thème(s) du Programme	Province du Maï-Ndombe
Partenaires de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt (UC-PIF) • Consortium FRMi/WWC : Maître d'Ouvrage Délégué sélectionné par l'UC-PIF
Organisations participantes	Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale Fonds National REDD Banque mondiale Ministère de l'Environnement et Développement Durable / Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt Province du Maï-Ndombe Consortium FRMi/WWC
Budget du Programme (USD)	20 millions de \$ (phase 1) + 10 millions de \$ (phase 2)
Durée totale programme (mois):	Durée totale : Phase 1 : 36 mois, Phase 2 : 24 mois
Date d'approbation du programme en COPIL FONAREDD (dd.mm.yyyy):	20/10/2016
Date de transfert de fonds par MPTF (dd.mm.yyyy):	05/05/2017
Date de lancement officiel/Démarrage effectif (dd.mm.yyyy):	18/05/2018
Date de clôture originale (dd.mm.yyyy)	18/05/2022
Date de clôture actuelle (dd.mm.yyyy)	31/12/2022
Décaissements (USD) au 31/12/2021	20.000.000,00
Dépenses globales (USD) au 31/12/2021	18.823.803,06
Taux de consommation de la 1 ^{ère} tranche	94%
Date d'évaluation à mi-parcours le cas échéant	Mars 2021
Contact (Nom, titre, organisation participante et adresse mail :	Nom : Pierre Guigon, sur proposition du Coordonnateur du PIF Chargé de Projet, Banque mondiale pguigon@worldbank.org

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

ACP	:	Agence Congolaise de Presse
ALE	:	Agence Locale d'Exécution
AMAR	:	Action Massive Rurale
ANO	:	Avis de Non Objection
ARMP	:	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BM	:	Banque Mondiale
CAFI	:	Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale
CARG	:	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CAVRE	:	Contrat d'Achat-Vente de Réduction des Emissions
CGES	:	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CLD	:	Comité Local de Développement
CLIP	:	Consentement Libre, Informé et Préalable
COPIL	:	Comité de Pilotage
CTMP/PF	:	Comité Technique Multisectoriel Permanent de Planning Familial
DANO	:	Demande d'Avis de Non Objection
DDD	:	Direction de Développement Durable
DRF	:	Demande de Reconstitution des Fonds
EPI	:	Équipements de Protection Individuelle
FA	:	Fonds Additionnel
FEM	:	Fonds pour l'Environnement Mondial
FONAREDD	:	Fonds National REDD
GTCR-R	:	Groupe de Travail Climat REDD Rénové
HJ	:	Homme/Jour
Ha	:	Hectare
HIMO	:	Haute Intensité de Main d'Œuvre
MEDD	:	Ministère de l'Environnement et Développement Durable
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MOD	:	Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
MRV	:	Monitoring, Rapportage et Vérification
ONG	:	Organisation Non-Gouvernementale
PA	:	Peuple autochtone
PDD	:	Plan de Développement Durable
PDT	:	Plan de Développement de Territoire
PGAPF	:	Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers
PGEC	:	Plan de Gestion de l'Espace Contractuel
PGRN	:	Plan de Gestion des Ressources Naturelles
PIF	:	Programme d'Investissement pour la Forêt
PIREDD	:	Programme Intégré REDD
PNSR	:	Programme National de la Santé de la Reproduction
PPA	:	Plan en faveur des Peuples Autochtones
PRODOC	:	Document de Projet
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
PSE	:	Paiement pour Services Environnementaux
PSG	:	Plan Simple de Gestion
PTBA	:	Plan de Travail et Budget Annuel

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI - 2021

RDC	:	République Démocratique du Congo
REDD+	:	Réduction des Emissions de gaz à Effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RSF	:	Rapport de Suivi Financier
RTNC	:	Radio-Télévision Nationale Congolaise
SIG	:	Système d'Information Géographique
TDR	:	Termes de Référence
UC-PIF	:	Unité de Coordination du Programme d'Investissement pour la Forêt
USD	:	United States Devise (Dollar américain)
VP	:	Vice-primature
WWF	:	World Wide Fund for Nature

2. Résumé exécutif (maximum 1 page)

L'approche de mise en œuvre des activités privilégie l'élaboration de manière participative des documents de planification, notamment les Plans Simples de Gestion (PSG) des Terroirs avant le déploiement des investissements sous forme des PSE. Durant la période sous revue, les avancées suivantes ont été observées : (i) la finalisation des Plans de Développement Durable (PDD) des Terroirs et celui de la Province, (ii) la finalisation de versement des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), (iii) la poursuite des travaux du volet Infrastructures avec le paiement des différents bons de commandes de l'Office des Routes, (iv) la réception provisoire du dernier bâtiment de bureau du projet à Kutu, (v) la fin des travaux d'entretien de route par la méthode Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO), (vi) la remise des microprojets destinés aux populations autochtones, (vii) les activités de sensibilisation sur les questions de Planification familiale, (viii) la visite d'une mission de haut niveau de la Banque mondiale.

2.1. Objectif Général

Le PIREDD/Maï-Ndombe, tel que proposé, vise à étendre à l'ex District du Maï-Ndombe, les investissements sectoriels et habitants que la composante 1 du PGAPF a réalisé dans le district des Plateaux (PIREDD Plateaux), autre district de cette Province du Maï-Ndombe. Il vise également à compléter sur le District des Plateaux les investissements nécessaires mais non programmés par le PGAPF.

2.2. Objectifs spécifiques et résultats attendus du programme

Les objectifs spécifiques sont :

- Renforcer les capacités des services techniques décentralisés des Ministères ;
- Renforcer les capacités des communautés locales et entités territoriales pour la gestion des Terroirs ;
- Appuyer la mise en œuvre des Plans de Développement Durable ;
- Renforcer les chaînes de valeur des cultures pérennes ;
- Soutenir les populations les plus vulnérables ;
- Promouvoir la Planification familiale.

2.3. Contexte³ du rapport

La période sous revue est marquée par la finalisation des principales activités, notamment dans les secteurs agricoles et celui d'aménagement du territoire. Par ailleurs, face aux inquiétudes formulées par les parties prenantes concernant le risque de perdre certains investissements à cause du potentiel retard pour le démarrage de la seconde phase du projet, la date de clôture du projet a été modifiée par la Banque mondiale à la suite de la requête du Gouvernement de la République. Ainsi, la nouvelle date de clôture est le 31 décembre 2022. Cette prolongation va permettre d'assurer le suivi des activités sur le terrain et de permettre à la Banque de finaliser l'instruction de la seconde phase du projet.

Signalons qu'au cours de cette année, le projet a connu une évaluation indépendante conduite par des consultants recrutés par le FONAREDD. Cette évaluation était élargie à la Composante 1 du projet parent PGAPF, le PIREDD/Plateaux. Pour le PIREDD/Plateaux, les résultats de l'évaluation montrent que la pertinence est satisfaisante avec des bons ancrages stratégiques et socio-économiques. En matière d'efficacité, les résultats sont globalement satisfaisants avec la réalisation de 87% à 122% des objectifs. L'efficacité du projet est satisfaisante avec une utilisation rationnelle des ressources financières et un ratio d'efficacité allant de 0,96 à 1,61. Il en est de même pour la durabilité avec la mise en place d'institutions locales de pérennisation et de concertation.

³ Contexte lié à la période sous-examen (semestre/année).

Aussi, il s'est tenue une mission de l'équipe de la Banque conduite par le Directeur Régional du Secteur de l'Environnement et Développement Durable de la Banque mondiale. Cette mission s'est entretenue avec les autorités et les partenaires sur l'engagement de la Banque mondiale dans les thématiques du changement climatique, des forêts et de la biodiversité. Une descente de terrain dans la Province du Maï-Ndombe a par ailleurs permis au Directeur Régional et à la mission de discuter avec les autorités locales et les bénéficiaires sur les réalisations du Projet de Gestion Améliorée des Paysages Forestiers (PGAPF) en cours ainsi que des perspectives à venir dans le cadre du Programme de Réduction des Émissions du Maï-Ndombe (PRE).

Au regard des résultats atteints dans la première phase malgré les conditions difficiles liées à la pandémie de la COVID-19, les principales priorités qui se sont dégagées au cours de cette mission concernent (i) la préparation d'un nouveau programme de grande envergure pour la gestion améliorée des paysages forestiers qui mettra à échelle, dans l'ouest, le centre et l'est de la RDC, les approches du PGAPF qui ont fait leurs preuves ; (ii) le renforcement du Programme de Réductions des Émissions du Maï-Ndombe avec, en priorité, la mise en œuvre du Contrat d'Achat-Vente de Réduction des Émissions (CAVRE) de 55 millions USD pour permettre la continuité et la durabilité des investissements du PGAPF dans la province du Maï-Ndombe et (iii) le dialogue politique renforcé entre la Banque mondiale et la RDC sur le changement climatique et la gestion durable des forêts notamment dans la perspective d'un futur appui budgétaire et de sa matrice de gouvernance.

1.4.1 **État d'avancement des activités prévues dans le PTBA pour la période de rapportage (semestre 1 ou année entière)**

Tableau 1 - Activités prévues et réalisées, résultats attendus et atteints au bout de la période sous examen.



République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DES FINANCES
 Comité Technique de Suivi et d'évaluation des Réformes
CTR



Activités prévues dans le PTBA	Activités réalisées	Résultats attendus	Résultats atteints	Degré de réalisation en %	Sources de vérification	Commentaires	
1. Gouvernance des ressources naturelles des 4 Territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion des CARG de secteur ; - Réunion CARG de Territoire ; - Formation des juges de paix ; - Comité de Pilotage. 	4	2	50	Rapport ALE et compte rendu des réunions de CARG ;	<p>Durant la période sous revue, les membres des CARG tant des Territoire que ceux des Secteurs ont pris part à des missions de terrain pour visiter et apprécier les activités du projet ou pour participer aux distributions des PGRN enregistrés aux Territoires.</p> <p>Pour ce qui est du renforcement des capacités des juges de paix, le projet a appuyé l'organisation d'une formation des juges de paix et qui a porté essentiellement sur les modules relatifs à la gestion des ressources naturelles et des types de conflits qui sont souvent générés dans ce secteur.</p> <p>Par rapport à la réunion du Comité de Pilotage, toutes les réunions prévues pour l'année 2021 n'ont pas eu lieu à cause de la persistance de l'instabilité politique dans la province. Après concertation avec toutes les parties prenantes au projet, l'option a été levée afin d'organiser une réunion au premier trimestre de l'année 2022.</p>	
		4	4	100			
		1	1	100			
		2	0	0			
2. Renforcement des capacités des services techniques déconcentrés	- Appuyer la validation de l'édit provincial sur la gestion des ressources naturelles ;	1	1	100	Édit	Le draft de l'édit est toujours en attente d'approbation au niveau de l'Assemblée Provinciale.	

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI - 2021

	- Appuyer les réunions conseil provincial des forêts ;	1	1	100	Rapport ALE/Liste des présences	Les appuis du projet ont permis de rendre opérationnelle la Coordination Foncière ainsi que des Conseils Consultatifs de l’Agriculture. Les équipes de ces coordinations ont participé de manière active à la mise en œuvre des activités du projet
	- Sensibiliser les communautés sur les activités du projet	nd	6 094	n/a	Rapport ALE/Liste des présences	Il s’agit des personnes touchées par les différents messages de sensibilisation/communication sur les différentes approches du projet
3. Réalisation des infrastructures structurantes	- Réhabiliter les routes ;	230 km	125	54	Rapport ALE	Initialement, il était prévu de travailler sur 700 km de route. Compte tenu du faible montant prévu au Km d’une part, et par souci de connecter la Province à la Ville de Kinshasa et aux Provinces du Grand Kasaï d’autre part, il avait été décidé à la 4 ^{ème} réunion du Comité de Pilotage du projet de revoir l’objectif de sorte que les travaux soient réalisés sur 240 Km jugés prioritaires. Durant la période sous revue, les travaux ont été effectués sur 165 km reliant Mbali à Mushi
	- Construire des ponts et Dalots	20	20	100	Rapport ALE	Pour ce qui est de la construction des ponts et dalots, le projet avait émis deux bons de commandes pour la construction de 21 ponts et 8 dalots. A ce jour, la moyenne par rapport au niveau d’exécution des travaux est 80%. Tous les ouvrages seront opérationnels à la fin du premier trimestre de l’année 2022. Par ailleurs, le pont métallique de Ngampoko (46 m) a été totalement réhabilité par le projet et est opérationnel. Cet ouvrage a un impact capital pour la Province de Mai-Ndombe car il relie le Territoire de Yumbi
		8	8	100	Rapport ALE	

	- Mise en service du bac de Lediba	1	0	0	Rapport ALE	et Bolobo. Pour ce qui est du pont métallique de Mbale, les travaux de réhabilitation sont en cours.
	- Mise en place d'une mini-huilerie	1	1	1	Rapport ALE	S'agissant de la mise en service du bac de Lediba, l'étude de faisabilité a été produite. Les travaux de construction des quais seront finalisés durant la seconde phase du projet. Concernant la mini-huilerie, tous les travaux prévus ont été exécutés à la satisfaction de toutes les parties et surtout la communauté de Konkia. Durant la période sous revue, les membres des CLD ont mis en place un comité qui est chargé de la gestion quotidienne de cette unité de transformation. Cependant, certaines difficultés empêchent à cette unité de fonctionner de façon optimale. C'est notamment (i) le manque de nombreux régimes de noix du fait que les nouvelles plantations n'ont pas encore atteint la maturité, (ii) la longue distance à parcourir pour trouver les régimes de noix. Ces difficultés font que l'unité fonctionne partiellement.
4. Aide aux CLD à planifier la meilleure gestion des ressources naturelles.	- Validation des PSG ;	400	480	120	PSG	Durant la période sous revue, le projet a finalisé l'enregistrement des plans de gestion des ressources naturelles (PGRN). En termes des terres gérées durablement, à ce jour, 915 871,70 hectares (ha) sont considérés comme étant durablement gérés parce qu'ayant fait l'objet des plans
	- Cartographie des terroirs villageois ;	400	480	120	PSG	
	- Mise en place des CLD.	400	480	120	Rapport ALE	

5. Appui aux investissements des PSG de CLD et à la recherche développement	- Mise en place des palmiers à huile ;	990 ha	1 690 ha	170	Rapport ALE	<p>Dans la première phase, le projet prévoit la mise en place de 2 000 ha d'acacia et 990 ha de palmier à huile à la première phase. Durant la période sous revue, 901 ha supplémentaires d'acacia et 1 486 ha de palmier à huile ont été mis en place sur 250 sites (34 fermiers et 216 communautés).</p> <p>La faible performance concernant le développement des cultures pérennes est consécutive à l'absence de grands espaces des forêts dégradées sur lesquels ces activités peuvent être développées.</p>
	- Mise en place des plantations d'acacia ;	2 000 ha	1 800 ha	90	Rapport ALE	
	- Mise en défens des plantations des savanes ;	20 000 ha	9 936 ha	50	Rapport ALE	
	- Mise en conservation des forêts et/ou exploitation durable.	10 000	2 194	37	Rapport ALE	
	- Mise en place des cultures pérennes durables.	6 000 ha	835 ha	14	Rapport ALE	

<p>6. Soutien au développement des filières (café, cacao, hévéa, huile de palme)</p>	<p>- Développement des contrats de collaboration</p>	<p>4</p>	<p>3</p>	<p>75</p>	<p>Rapport ALE</p>	<p>Sur les 4 filières identifiées dans le document de projet, seule la filière Cacao a pu être mise en place avec trois coopératives (COOPEBAS, COOINDELO et UPINO) qui sont fortement orientées vers cette filière. Il a été difficile de trouver dans la zone des coopératives qui sont orientées vers la filière café. En effet, à l'époque où cette filière était florissante dans la zone du projet, les paysans avaient la possibilité de vendre sur le lieu de production le café à l'Ex Office Zaïrois du Café (OZACAF). En effet, celui-ci disposait des centres d'entrepôts à travers les villages ; ce dispositif d'écoulement du café sur le lieu de production n'étant plus fonctionnel, les paysans ne sont pas très intéressés par la filière. Par ailleurs, sur demande des bénéficiaires, le projet, à travers l'ONG TRIAS, a pu développer deux autres filières à savoir les filières miel et piment. On note donc 3 filières mises en place à travers ce partenariat avec TRIAS.</p>
<p>7. Initiation au planning familial et à la prévention d'Ebola et du VIH SIDA</p>	<p>- Rendre fonctionnel le CTPM/PF</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>100</p>	<p>Rapport ALE</p>	<p>Durant la période sous revue, le projet a appuyé l'opérationnalisation du CTPM/PF lors de sa première réunion tenue au premier trimestre de l'année en cours. Pour ce qui est de la sensibilisation des ménages agricoles, le second trimestre de 2021 a été marqué par le lancement de l'état des lieux et les premières sensibilisations sur le planning familial dans les CLD appuyés par le PIREDD dans les Territoires d'Inongo et de Kiri. Conduite par l'équipe de la Coordination provinciale de PNSR, cette activité a permis d'atteindre au total 5 875 ménages (environ 40 000 personnes) et d'identifier les cibles à former, soit 299 membres des CLD et 174 infirmiers, ainsi que les voies de communication pour sensibiliser les ménages bénéficiaires.</p>

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI - 2021

						Les Territoires de Kutu et d'Oshwe seront touchés par ces activités au début de l'année 2022.
8. Plan pour les Peuples Autochtones	- Finaliser les microprojets	6	6	100	Rapport ALE	<p>La période sous revue a été marquée par la remise définitive des microprojets auprès des PA bénéficiaires à la suite d'une mission conduite dans les trois Territoires concernés par les 6 microprojets, à savoir le Territoire de Oshwe, de Kiri et celui de Inongo. Les six microprojets sont constitués (i) d'un dépôt de stockage des produits dont une salle réservée au moulin, (ii) de canardières, d'une chèvrerie, (iii) d'une porcherie, (iv) d'un rucher et (v) d'un bac de rouissage de manioc.</p> <p>Aussi, OSAPY a complété l'acheminement des géniteurs dans tous les sites durant la période sous revue, à l'exception des sites de Beronge et Mpendjwa.</p>

Résultats du Programme

Contribution aux impacts du cadre de résultats de CAFI

i) réduction des émissions et augmentation des absorptions, en précisant les hypothèses utilisées et les cibles, le cas échéant, telles que décrites dans le document de programme. Préciser le cas échéant le nombre d'hectares de déforestation évitée attribuable aux activités du programme.

D'après le montage institutionnel du projet, la Direction des Inventaires et de l'Aménagement Forestier a la responsabilité de renseigner cet indicateur pour tous les PIREDD. Toutefois, un travail est en cours au niveau du programme en vue de renseigner cet indicateur avec l'appui du SNFI.

ii) amélioration des niveaux de vie notamment :

Pour le projet, sont considérés comme étant bénéficiaires, les membres enregistrés par le CLD qui reçoivent les appuis directs du projet ainsi que les PSE. A cette catégorie s'ajoute aussi les petits fermiers disposant des portions de terre au sein de Terroirs qui reçoivent les appuis du projet. Pour les deux catégories, l'adhésion est volontaire. Les tableaux ci-après donnent les détails sur les bénéficiaires directs du projet par catégorie, par saison culturale et par sexe.

Petits concessionnaires (fermiers) – tous							
Territoires	B 2019	A 2019	B 2020	A 2020	B 2021	A 2021	TOTAL
<i>Inongo</i>	0	0	3	2	6	0	11
<i>Kiri</i>	0	0	7	0	16	0	23
<i>Kutu</i>	0	7	8	14	10	0	39
<i>Oshwe</i>	0	0	1	0	18	0	19
<i>TOTAL</i>	0	7	19	16	50	0	92

Petits concessionnaires – femmes							
Territoires	B 2019	A 2019	B 2020	A 2020	B 2021	A 2021	TOTAL
<i>Inongo</i>	0	0	1	1	1	0	3
<i>Kiri</i>	0	0	1	0	2	0	3
<i>Kutu</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Oshwe</i>	0	0	0	0	5	0	5
<i>TOTAL</i>	0	0	2	1	8	0	11

Petits concessionnaires- PA							
Territoires	B 2019	A 2019	B 2020	A 2020	B 2021	A 2021	TOTAL
<i>Inongo</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Kiri</i>	0	0	2	0	2	0	4
<i>Kutu</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>Oshwe</i>	0	0	0	0	0	0	0
<i>TOTAL</i>	0	0	2	0	2	0	4

Paysans – tous							
Territoires	B 2019	A 2019	B 2020	A 2020	B 2021	A 2021	TOTAL
<i>Inongo</i>	0	6	355	791	654	0	1806

<i>Kiri</i>	0	6	139	546	566	15	1272
<i>Kutu</i>	0	1358	935	2042	1013	0	5348
<i>Oshwe</i>	0	19	498	352	354	0	1223
<i>TOTAL</i>	0	1389	1927	3731	2587	15	9649

Paysans – femmes							
Territoires	B 2019	A 2019	B 2020	A 2020	B 2021	A 2021	TOTAL
<i>Inongo</i>	0	2	113	194	104	0	413
<i>Kiri</i>	0	0	13	77	21	2	113
<i>Kutu</i>	0	765	368	878	416	0	2427
<i>Oshwe</i>	0	6	157	77	52	0	292
<i>TOTAL</i>	0	773	651	1222	593	2	3245

Paysans – PA							
Territoires	B 2019	A 2019	B 2020	A 2020	B 2021	A 2021	TOTAL
<i>Inongo</i>	0	0	21	108	50	0	179
<i>Kiri</i>	0	1	38	143	100	3	285
<i>Kutu</i>	0	0	2	0	0	0	2
<i>Oshwe</i>	0	0	13	9	14	0	36
<i>TOTAL</i>	0	1	74	260	164	3	502

Les bénéficiaires indirects du projet sont toutes de personnes touchées par les différents messages de sensibilisation/communication sur les différentes approches du projet. Ces personnes ne travaillent pas directement avec le projet mais peuvent capitaliser les conseils techniques reçus lors des séances de sensibilisation organisées par le projet. Leur dénombrement se fait à partir des listes de présence établies lors des différentes séances. Ainsi, durant la période sous revue, près de **4 000 personnes** ont été touchées indirectement par le projet à travers les activités de sensibilisation et communication sur les approches du projet.

5.1 Progrès par effet et produits du programme

Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d’existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.

Cet effet concerne le développement des cultures durables en forêt et en savane. Au niveau des forêts, le projet éprouve des difficultés sérieuses pour trouver des vastes espaces pour mettre en place ces investissements. En effet, sur un objectif de mettre en place 10 000 ha sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée (dont 6 000 ha durant la phase 1), le projet n’a réalisé que 898 ha, soit 15% par rapport à l’objectif arrêté pour la première phase du projet.

Dans la zone savanicole par contre, l’effet attendu a été positif. En effet, les communautés ont accepté d’introduire le palmier à huile dans leurs activités agricoles au regard des bénéfices économiques présents (PSE) et futures qu’elles vont tirer une fois les plantations auront atteint la maturité. Sur un objectif de 1 650 ha (dont 990 durant la phase 1), le projet a mis en place avec les communautés 1 693 ha, soit 102,6% par rapport à la cible finale et 172% par rapport à la cible de la phase 1. Compte tenu de l’engouement autour du palmier à huile, le projet poursuivra avec cet appui dans sa seconde phase.

Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable

A travers cet effet, le projet vise l'augmentation de la quantité de bois énergie par la mise en place des plantations agro-forestières ainsi que les mises en défens. Il se dégage une note positive par rapport à la mise en œuvre des activités qui contribuent à l'atteinte de cet effet. En effet, sur un objectif global de 3 350 ha d'acacia-manioc (dont 2 000 ha à la première phase), le projet a réalisé 1 800 ha des plantations agro-forestières, soit 90% par rapport à la cible de la première phase du projet. Pour ce qui est de mise en défens, sur un objectif de 30 000 ha (dont 20 000 ha pour la première phase), 9 751 ha ont été mis en défens, soit près de 50% par rapport à la cible de la première phase du projet.

Il est important de signaler les changements apportés par les communautés dans les zones où les plantations agroforestières ont été mises en place et les savanes mises en défens. On peut citer entre autre, le retour de la faune sauvage (gibier) à cause changement de la biotope, le retour des précipitations pluvieuses à cause du microclimat créé par les plantations réalisées, etc...

Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable

A travers cet effet, le projet vise la mise en place des organes de gouvernance au niveau local (CLD) en vue de favoriser une gestion durable des forêts avec la production des documents de gestion pour utilisation et affectation rationnelle des espaces , mais aussi à promouvoir la foresterie communautaire. L'évaluation globale de cet effet renseigne l'atteinte des objectifs poursuivis. En effet, le projet a appuyé la production et la mise en œuvre des 480 Plan de Gestion des Ressources Natures (PGRN) sur les 600 attendus (dont 400 durant la phase 1). Bien que ces PGRN donnent une programmation dans l'espace et dans le temps de l'utilisation et de l'affectation des terres, ils contribuent significativement à la baisse des conflits inhérents à la limite des terres.

Pour ce qui est de la foresterie communautaire, le projet a appuyé les communautés dans l'identification et la délimitation des espaces dédiés à la foresterie communautaire. Ainsi, 2 194 ha ont été délimités et dédiés à cette activité.

Effet 4 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de leur impact sur les forêts

A travers cet effet, le projet vise à appuyer les entités (17 Secteurs administratifs, 4 Territoires et la Province) à élaborer des Plans de Développement Durable (PDD). Durant la période sous revue, 4 Plans des Territoires et 1 Plan de la Province ont été produits et validés. Ceux des secteurs seront produits l'année prochaine. Pour l'avenir, ces PDD vont servir des documents de base pour le plaidoyer d'autant plus qu'elles présentent les ambitions en matière de développement des entités concernées par lesdits plans.

Effet 5 : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole

Au niveau de cet effet, le projet a comme objectif (i) d'appuyer la Province dans la production d'un Édit qui prendrait aussi en compte les aspects fonciers dans le gestion des ressources naturelles. Depuis plus de deux ans, le draft d'Édit déposé à la commission des lois de l'Assemblée Provinciale du Maï-Ndombe n'est toujours pas adopté à cause de la non tenue des sessions plénières suite à un conflit politique au niveau de la Province. Toutefois, les appuis du projets ont permis de redynamiser la Coordination foncière, les Conseils Agricoles et Rural de Gestion (CARG) et de renforcer les capacités et d'équiper les services techniques (l'environnement, de l'agriculture et du cadastre) des

4 Territoires touchés directement par les activités du projet. Ainsi, ces services ont appuyés non seulement le projet dans le suivi des activités sur terrain, mais aussi de participer aux différentes étapes du processus de structuration des communautés conduit par le projet.

Effet 6 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite

Pour ce qui est de la réduction de la pression humaine sur les forêts, le projet a permis de redynamiser le Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale (CTMP-PF) au niveau de la Province du Maï-Ndombe. En effet, le CTMP-PF est l’organe qui réunit tous les partenaires engagés dans les questions de planning familial et facilite, à ce titre, la coordination des interventions de PF dans la Province. Par ailleurs, le projet avec l’appui du PNSR, anime des séances de sensibilisation des communautés sur les questions de PF, VIH, Ebola et COVID-19.

Effet 7 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l’information, la consultation, la participation et l’appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes

L’approche du projet prévoit la structuration des communautés et la mise en place des organes de gouvernance locale, notamment les comités locaux de développement (CLD) avant le déploiement des activités. Au total, 480 CLD ont été structurés/redynamisés depuis le lancement du projet. L’ambition du projet est de pouvoir permettre à ces structures de gouvernance de devenir des vrais répondants au niveau des Terroirs pour toutes les questions qui concernent le développement et ce dans une perspective longue. Aussi, le projet a rendu opérationnels les CARG au niveau des secteurs et au niveau des Territoires.

5.2 Évaluation de la performance du programme sur base des indicateurs du cadre des résultats

Tableau 2 - Cadre de résultats du programme

Effet attendu tel que décrit dans le cadre de résultat du Plan d’Investissement 2015 - 2020	Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Cible fin programme	Progrès actuel de l’indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement de la cible (cas échéant)
Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d’existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.						
Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	Hectare	0	10 000	898		
Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	Hectare	0	1 650	1 693		
Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable						
Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières	Hectare	0	3350	1 800		
		0	30 000	9 936		
Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l’exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable						
Augmentation du nombre de communautés et d’ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire	CLD soutenus par le projet et disposant d’un PSG enregistré	0	600	480		
	Hectare	0	10 000	2 194		
Effet 4 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l’utilisation de l’espace et une diminution de leur impact sur les forêts						
Nombre de secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d’un plan d’usage des sols respecté	Nombre de secteurs disposant d’un plan d’usage des sols (PDD)	0	21	5		
Effet 5 : Les droits fonciers permettent l’évolution durable de l’exploitation forestière et agricole						

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI - 2021

Edits fonciers provinciaux élaborés de manière participative	Nombre	0	1	0	Le Draft de l'Édit envoyé à l'assemblée provinciale n'est toujours pas adopté parce que l'assemblée ne se réunit plus depuis plusieurs années pour des raisons de conflits politiques avec l'exécutif provincial.	
Coordinations foncières fonctionnelles	Nombre	0	1	1		
Nombre de conseils consultatifs de l'agriculture fonctionnels (CARTs)	Nombre	0	4	4		
Carte(s) des diverses emprises foncières sectorielles formelles ou informelles, publiques et privées	Nombre	0	1	1		
	Nombre	0	600	480		
Nombre de Territoires dans lesquels les services de l'environnement, de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés	Nombre	0	4	4		
% de terroirs villageois cartographiés de manière participative	%	0	46	80%		
Effet 6 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite						
La prévalence contraceptive moderne augmente	%	5%	10%	0	Le projet a fait remarquer au FONAREDD qu'il n'était pas en mesure de renseigner cet indicateur étant donné qu'il n'a pas un budget pour l'acquisition des contraceptifs	
Ménages agricoles du District du Maï-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ébola et du VIH SIDA	Nombre	0	180 000	5 785	Les activités sensibilisation ont démarré en retard du fait le projet n'a pas d'expertise dans le domaine. Les sensibilisations vont se poursuivre jusqu'à la phase 2 du projet.	
Effet 7 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes						
Nb structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles.	Nombre	0	600	480		
	Nombre	0	15	15		
	Nombre	0	4	4		
Participants à des activités de concertation durant la phase de mise en œuvre du projet	Nombre	0	60 000	130 562		
	dont femmes	0	20 000	31 469		
Sous-Effet attendu spécifique au programme REDD+ le cas échéant	Indicateurs	Situations de référence et cibles finales	Cible fin programme	Progrès actuel de l'indicateur	Raisons pour les retards ou changements	Ajustement de la cible (cas échéant)
Autres résultats						
R9 : Mise en œuvre d'un plan pour les Peuples Autochtones : réalisation de microprojets	Nombre de microprojets	0	20	6	Dans la première phase du projet, les ressources ont permis de financer les 6 microprojets initialement identifiés dans le PPA. D'autres microprojets seront mis en œuvre durant la seconde phase du projet.	
R10 Soutien au développement de filières (café, cacao, hévéa, huile de palme)	Nombre	0	4	3	demande des bénéficiaires, le projet, à travers l'ONG TRIAS, a pu développer deux autres filières à savoir les filières miel et piment. On note donc 3 filières mises en place à travers ce partenariat avec Trias	
R11 : Soutien au développement d'une pêche responsable et autres investissements pour soutenir la mise en œuvre des PDD (Création d'étangs piscicoles, Four chorkors, etc.)	Nombre de filières structurées	0	4	5	Le projet a mis en place 5 fours chorkors pour le séchage du poisson	
R12 : Investissements structurants						
Routes (km) entretenues	Nombre	0	700	210		
Ponts construits	Nombre	0	41	20	2 ouvrages sont déjà opérationnels. Les autres	

					seront livrés à la communautés à la fin du mois de premier trimestre 2022.	
Digues construits	Nombre	0	8	8	Les ouvrages communautés à la fin du mois de premier trimestre 2022.	
Bac construit	Nombre	0	1	1	Ce retard est dû au préalables qu'il fallait remplir en termes de sauvegardes environnementales et sociales. A ce jour, le projet vient de finaliser l'étude de faisabilité et le bac sera opérationnel à la seconde phase du projet.	

3. Contribution du programme à l'atteinte des Indicateurs harmonisés FONAREDD-CAFI

Le tableau ci-après donne l'évolution des progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le PIREDD-Maï Ndombe

Tableau 3 - Progrès vers les indicateurs CAFI couverts par le programme.

Indicateurs CAFI/FONAREDD	Ligne de base en RDC (ou date à laquelle elle sera renseignée)	Cible (LOI ou programme approuvé)	Fréquence de reporting prévue	Progrès annuels	Progrès cumulatif
Effet: Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.					
Produit 1: Superficies en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	0	10 000	Trimestriel	838	898
Produit 2: Superficies de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	0	1 650	Trimestriel	1 489	1 693
Effet : Réduction de la part de bois énergie non-durable					
Produit 1: Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières	0	3 350	Trimestriel	901	1 800
	0	30 000	Trimestriel	9 936	9 936
Effet : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable					
Produit 1: Mise en œuvre de la foresterie communautaire	0	10 000	Trimestriel	0	2194
Effet : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de leur impact sur les forêts					
Produit 1: Nombre de secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté	0	21	Trimestriel	0	5
Produit 2: Nombre de Plan de Gestion des Ressources Naturelles produits	0	600	Trimestriel	0	480
Produit 3: Édifices foncier provincial élaborés de manière participative	0	1	Trimestriel	0	0
Effet : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole					
Produit 1: Carte(s) des diverses emprises foncières sectorielles	0	600	Trimestriel	0	480

formelles ou informelles, publiques et privées					
Produit 2: Nombre de Territoires dans lesquels les services de l'environnement, de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés	0	4	Trimestriel	0	4
Produit 3: % de terroirs villageois cartographiés de manière participative	0	0,46	Trimestriel	0	80%
Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite					
Produit 1: Comité Technique Multisectoriel Permanent de la Planification Familiale redynamisé	0	1	Trimestriel	0	1
Ménages agricoles du District du Maï-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ébola et du VIH SIDA	0	180 000	Trimestriel	0	5785
Effet 8 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes					
Nb structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles.	0	600	Trimestriel	0	480
	0	15	Trimestriel	0	15
	0	4	Trimestriel	0	4

4. Contribution du programme à l'atteinte des jalons de la Lettre d'intention

Le tableau 4 reprenant la contribution de l'atteinte des jalons de la lettre d'intention est annexé au présent rapport.

5. Exécution financière

a) Sur un montant total de **20.000.000,00 USD** reçu, le décaissement global est de **18.823.803,06 USD**, soit un niveau de décaissement global de **94%** par rapport au budget total du projet. Pour l'exercice 2021, le niveau de décaissement global est de **88,4%**.

Tableau 5 - Taux de delivery du Programme.

Résultats	Budget Total (USD)	Budget prévu 2021 (PTBA)	Dépenses 1ère semestre ou annuelles 2021	Solde au 31 décembre 2021	Taux de décaissement sur la période de rapportage	Dépenses cumulées depuis le début du programme
Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées	2 270 000	690 739	970 522	750 135	141%	2 516 765
Produit 1.1. Superficiés en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	1 580 000	170 000	404 684	827 261	238%	1 246 470
Produit 1.2. Superficiés de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée (PH)	690 000	520 739	565 838	-77 126	109%	1 270 295
Effet 2. Réduction de la part de bois énergie non-durable	1 620 000	383 000	140 294	842 458	37%	1 264 642
Produit 2.1 Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens	720 000	170 000	13 423	685 086	8%	1 229 728

Canevas de rapport des AE – Programmes du FONAREDD/CAFI - 2021

Produit 2.2 : plantations agro-forestières (acacia-manioc)	900 000	213 000	126 871	157 372	60%	34 914
Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable	1 230 000	284 500	336 100	-32 339	118%	1 492 025
Produit 3.1. CLD soutenus par le projet et disposant d'un PSG enregistré	1 230 000	284 500	336 100	-32 339	118%	1 492 025
Produit 3.2. Mise en œuvre de la foresterie	-	-		-		-
Effet 4 Investissements structurants	2 508 788	1 275 000	1 018 328	1 375 828	80%	1 132 960
Produit 4.1 Nombre d'ouvrages réalisés	1 668 788	831 000	639 337	944 137	77%	953 651
Produit 4.2 : kms de routes entretenus	840 000	444 000	378 991	431 691	85%	408 309
Effet 7 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite	300 000	295 000	87 346	210 311	30%	89 689
Produit 7.1 : Ménages agricoles du District du Maï-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ébola et du VIH SIDA	300 000	295 000	87 346	210 311	30%	89 689
Effet 8 : Appui aux populations vulnérables	500 000	267 500	270 241	-9 248	101%	509 248
Produit 8.1 : Mise en œuvre d'un plan pour les Peuples Autochtones : réalisation de microprojets	500 000	267 500	270 241	-9 248	101%	509 248
TOTAL	8 428 788	3 195 739	2 822 831	3 137 145	88%	7 005 329

Tableau 6 – Cout efficacité : Tableau des progrès et dépenses par effets et par produits

Effet attendu tel que décrit dans le cadre de résultat du Plan d'Investissement 2015 - 2020	Progrès actuel de l'indicateur	Dépenses cumulées
Effet 1 : Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris des personnes vulnérables et marginalisées.		2 516 765,00
Superficiés en zone forestière sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	898 ha	1 246 470,00
Superficiés de savanes sous système de cultures durables ou à dégradation atténuée	1 693 ha	1 270 295,00
Effet 2 : Réduction de la part de bois énergie non-durable		1 264 642,00
Augmentation de la quantité de bois énergie produite par les mises en défens et plantations agro-forestières	1 800 ha	1 229 728,00
	9 936 ha	34 914,00
Effet 3 : La déforestation et la dégradation issues de l'exploitation des forêts est réduite grâce à une gestion plus durable		936 205,00
Augmentation du nombre de communautés et d'ETD soutenues pour la mise en œuvre de la foresterie communautaire	480 CLD	936 205,00
	2 194 ha	
Effet 4 : Les activités humaines sont mieux planifiées permettant une optimisation de l'utilisation de l'espace et une diminution de leur impact sur les forêts		37 000,00
Nombre de secteurs administratifs, territoires et provinces disposant d'un plan d'usage des sols respecté	5 PDD	37 000,00
Effet 5 : Les droits fonciers permettent l'évolution durable de l'exploitation forestière et agricole		22 364,00
Nombre de Territoires dans lesquels les services de l'environnement, de l'agriculture et du cadastre ont été formés et équipés	4	0,00
Édits fonciers provinciaux élaborés de manière participative	0	0,00
Coordinations foncières fonctionnelles	1	22 364,00
Effet 6 : La pression humaine sur les forêts, liée aux phénomènes migratoires et à la dynamique démographique, est réduite		89 944,00
La prévalence contraceptive moderne augmente	0	0
Ménages agricoles du District du Maï-Ndombe ayant bénéficié de programmes de sensibilisation à la planification familiale et à la prévention d'Ébola et du VIH SIDA	5 785	89 944,00
Effet 7 : La bonne gouvernance est assurée permettant une mise en œuvre effective, transversale et intégrée, transparente, équitable et durable de REDD+, basée sur les résultats, et intégrant l'information, la consultation, la participation et l'appropriation de toutes les parties prenantes, y compris équitablement entre les femmes et les hommes		299 433,00
Nb structures de gouvernance renforcées ou créées et fonctionnelles.	480	234 000,00
	15	27 273,00
	4	
Participants à des activités de concertation durant la phase de mise en œuvre du projet	130 562	38 160,00
Sous-Effet attendu spécifique au programme REDD+ le cas échéant		706 016,00
Autres résultats		
R9 : Mise en œuvre d'un plan pour les Peuples Autochtones : réalisation de microprojets	6	509 248,00
R10 Soutien au développement de filières (café, cacao, hévéa, huile de palme)	3	196 768,00
R11 : Soutien au développement d'une pêche responsable et autres investissements pour soutenir la mise en œuvre des PDD (Création d'étangs piscicoles, Four chorkors, etc.)	5	
R12 : Investissements structurants		1 132 960,00
Routes (km) entretenues	210	408 309,00
Ponts construits et Dalots	20	724 651,00
	8	
Bac construit	1	
Total Général		7 005 329,00

- b) *Lister les ALE ou PLE avec lesquelles des contrats ont été signés, indiquer la thématique, la responsabilité et le budget assigné à chacune d'elle. Si les procédures de l'agence le permettent, joindre une copie du contrat.*

Tableau 7 - Suivi des contrats des ALE/PLE.

N° du Contrat	Intitulé et thématique	Montant	Date signature contrat	Date début des travaux	Date fin Contrat	Délai Exécution Prévu	Commentaires
N°0132/B/IDA/PIREDD-MND/UC-PIF/MEDD/EPM/BAK/2017/SC	Maitrise d'Ouvrage Déléguée du Projet PIREDD MAI-NDOMBE	16 973 797,00	17/05/2018	1/06/2018	31/12/2022	4 Ans	

- c) *Fournir des informations sur la gestion financière, l'approvisionnement et les ressources humaines (si applicable) :*

- Les dépenses financières sont globalement alignées aux prévisions du PTBA ;
- Les résultats attendus ont été réalisés en qualité et suivant les échéances prévues ;
- Le projet n'a pas prévu un montant destiné à mettre en œuvre des activités spécifiques aux femmes ;
- La demande de la deuxième tranche du programme pourrait intervenir vers la fin du premier semestre de l'année 2022.

d) *le programme n'a qu'un seul contrat de plus de 1 million de dollars US. Il s'agit du contrat de recrutement de l'ALE. La méthode de passation des marchés utilisée est celle de budget déterminé.*

- d) *Indiquer si le programme REDD+ a mobilisé des ressources supplémentaires ou des interventions d'autres partenaires*

Le programme REDD+ a mobilisé 6,2 millions de dollars du FEM en vue d'étendre l'envergure des Plans produits grâce au financement CAFI avec une prise en compte des questions de biodiversité. Un autre financement de 6 millions de dollars du CAFI a été obtenu du CAFI pour consolider les acquis du PIREDD/Plateaux, clôturé au 31 décembre 2020. Par ailleurs, la Banque mondiale a obtenu de l'Allemagne 5 millions de dollars américains pour accélérer l'opérationnalisation du CAVRE signé en septembre 2018 avec le Fonds carbone de la Banque mondiale pour 10 millions de tonne équivalent CO2 générant 55 millions de dollars américains pour le programme. Aussi, la bonne performance du PGAPF ainsi que ses financements additionnels viennent de pousser la Banque mondiale à développer un nouveau projet de grande envergure d'un montant estimé à 300 millions de dollars américains pour la mise en échelle des approches du PGAPF.

- e) *Durant la période sous revue, le projet a connu un exercice d'audit pour la période celui de l'exercice 2020. Le Cabinet MAZARS a soumis à l'UC-PIF les rapports suivants :*
- Rapport d'audit des états financiers ;
 - Rapport d'audit du compte désigné ;
 - Rapport d'audit des états certifiés des dépenses ;
 - Lettre des recommandations de contrôle interne.

Les opinions émises dans ces rapports se présentent comme suit :

Rapports d'audit	Exercice 2020
Rapport d'audit des états financiers	Avec réserve

Rapports d’audit des états certifiés des dépenses	sans réserve
Rapport d’audit du compte désigné	sans réserve

f) Veuillez indiquer des éventuelles révisions au budget du programme

Pour éviter une période de rupture entre la fin de la première phase et le début de la seconde phase du projet, un avenant au contrat du MOD a été fait pour lui permettre d’assurer un suivi léger des activités jusqu’au 31 décembre 2022.

g) Analyse du coût du programme de l’exercice suivant le tableau 7.

Tableau 8 - Répartition des coûts du programme.

N°	Description	Montant en USD	%	Commentaires
1.	Activités du programme	15.978.897,00	80	
2.	Équipement	994.900, 00	5	
3.	Fonctionnement	3.026.203,00	15	
Total en USD		20.000.000,00	100	

6. Gestion participative

Le PIREDD/Maï-Ndombe intervient en accord avec les principes généraux de la REDD et de la lettre d’intention entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI avec notamment une gestion participative et transparente des activités. Au niveau de l’échelon supérieur, c’est-à-dire la Province, l’autorité provinciale a participé à deux missions de suivi des activités durant l’année. Celui-ci était accompagné par les services techniques de la Province. On note aussi la participation des Administrateurs des Territoires lors de ces missions de suivi.

Au niveau des échelons inférieurs, le projet a mobilisé les personnels des Services Techniques (Agriculture, Environnement, Intérieur, Affaires foncières et Développement rural) des Territoires qui ont participé aux activités de terrain au travers de Bons de commande de service émis. Leur rôle était celui d’assurer l’accompagnement des communautés et le suivi des activités sur le terrain. Au total, 108 bons de commande ont été émis durant l’année pour le suivi avec les différents services techniques.

Concernant les plates formes multisectorielles, en occurrence les Conseil Agricoles Ruraux de Gestion (CARG), outre l’appui du projet à l’organisation des réunions, ces membres ont aussi participé à plusieurs missions de suivi et ont pris part à des réunions d’orientations pour la mise en œuvre des activités. Au total 21 réunions ont été tenues et plus de 30 bons de commande ont été émis pour les missions de terrain. Pour le projet, l’implication des services techniques ainsi que des membres des CARG dans la suivi des activités et l’encadrement des communautés, est un gage pour l’appropriation du projet et la pérennisation des acquis.

Aussi, le projet s’appuie sur les radio-communautaires pour atteindre une masse critique de personnes. Pour ce faire, 8 contrats de collaboration ont été signés avec les radio-communautaires pour plus de 770 heures d’émissions relatives aux activités du projet.

Toutefois, l’organisation de la réunion du Comité de Pilotage du projet reste un défi majeur. Durant l’année sous revue, les deux réunions prévues n’ont pas eu lieu à cause de l’instabilité politique

inhérente à un conflit entre l'Exécutif Provincial et l'Assemblée Provinciale. Avec l'élection du Gouverneur prévue l'année prochaine, le projet espère tenir la réunion du COPIL.

Avez-vous fait usage ou référence du « Guide méthodologique de consultations » produit et disséminé par le GTCRR ? Oui Non. Comment ou pourquoi selon le cas.

7. Thèmes transversaux

7.1. Gouvernance

Durant l'année sous revue, aucune réunion du COPIL n'a eu lieu. Par contre, plusieurs réunions des CARG ont été organisées au niveau des Territoires et des Secteurs.

7.2. Genre

Le PIREDD intervient en accord avec les principes généraux de la REDD+ en matière de participation des femmes. Il vise l'objectif de parité homme-femme dans la mise en place des organes locaux de gouvernance, notamment les CLD, les (CARG) et au moment des consultations.

Au 31 décembre 2021, les femmes représentent 33,4% sur un total de 9741 bénéficiaires directs (paysans et petit concessionnaires). En termes de participation des communautés aux différentes activités du projet (sensibilisation, réunion CLD, formation etc...), depuis le lancement des activités du projet, environ 130 562 dont 99 093 d'hommes (76%), 31 468 de femmes (24%). Par catégorie, le nombre de PA touchés, 10 774 de Peuples Autochtones (8%) sur le chiffre global et 119 788 des bantous (92%).

Par ailleurs, le projet dispose d'un Plan d'action de Violences Basées sur le Genre pour le suivi des questions spécifiques au genre. Les grandes activités prévues dans le cadre du plan d'action ont été réalisées. L'activité restante fait recours à la stratégie de sortie d'un plan d'action qui doit être produite. Le projet à ce jour n'a pas enregistré de plainte en rapport avec les VBG. Le tableau ci-dessous reprend l'état de mise en œuvre du plan d'action validé par la Banque mondiale.

Tableau 9 - Suivi des aspects Genre.

No.	Action	Observation	Niveau d'exécution
1	Analyse des risques sur les VBG	Risque faible du projet selon l'analyse de la Banque mondiale. Toutefois, le projet reste en veille notamment sur les activités qui pourront mobiliser des travailleurs extérieurs.	Réalisé
2	Rédiger un code de conduite sur les VBG à faire signer par les intervenants du projet.	Le code de conduite a été produit et validé au niveau de la banque. L'UC-PIF et l'ALE s'assurent de la signature à ses personnels.	Réalisé
3	Cartographie et évaluation de qualité des fournisseurs de services VBG dans la zone d'intervention, et consultations communautaires touchées par le projet (disponibles VBG des zones du projet (Province de Mai-Ndombe) ⁴ avec une partie spécifique femmes autochtones	Un consultant a été recruté pour produire cette cartographie. Les différentes couches de la communauté ont été consultées, avec une attention particulière aux femmes et filles, personnes âgées, PA, étudiants...	Réalisé
4	Réviser le Mécanisme de Gestion des Plaintes et Recours (MGPR) pour y intégrer les questions liées au genre.	Le MGP a été révisé en vue d'intégrer un dispositif d'alerte sur les VBG dans le cadre du PIREDD Mai-Ndombe et validé par la banque	Réalisé

5	Formation des équipes du PIREDD sur les VBG et EAS	Formation réalisée par un consultant au profit des bénéficiaires suivantes : autorités provinciales, services techniques, chefs des CARG, ALE, UC-PIF. A la suite de cette formation des posters spécifiques de sensibilisation ont été produits pour la sensibilisation de masse.	Réalisé
6	Prise en compte des aspects VBG dans la caractérisation socio-environnementale des sites	La fiche de caractérisation des sites a inclus les questions sur la VBG	Réalisé
7	Sensibilisation des communautés locales et peuples autochtones sur les VBG et les EAS, les codes de conduites, et sur le MGP sensible au genre	Les outils ont été élaborés, validés et multipliés en vue de couvrir les séances de sensibilisation de masse	Réalisé
8	Mission de suivi	Une provision pour les missions de suivi des questions de VBG est disponible	Elle se fera dès qu'un cas sera signalé

7.3. Peuples Autochtones

Le Plan en Faveur des Peuples Autochtones a été actualisé en mai 2019 et finalisé au premier trimestre 2020, avec des missions de structuration du milieu intégrant les Peuples Autochtones et l'identification des priorités. La durée des contrats de prestation des ONG devant accompagner la mise en œuvre des microprojets identifiés dans le Plan et la structure était de 16 mois et a pris fin au cours du quatrième trimestre de l'année sous revue.

L'assistance technique était assurée par l'ONG OSAPY membre de la société civile du GTCRR qui avait la responsabilité du reporting auprès de la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée. La période sous revue a été marquée par la remise définitive des microprojets auprès des PA bénéficiaires à la suite d'une mission conduite dans les trois Territoires concernés par les 6 microprojets, à savoir le Territoire de Oshwe, de Kiri et celui de Inongo.

Au total il y a six dépôts de stockage des produits dont une salle abritant un moulin, six canardières, six chèvreries, six porcheries, six bacs de rouissage de manioc et six ruchers avec un total de 400 ruches. A la fin de la visite de chaque site, il a été dressé un PV signé conjointement par le Projet (MOD), l'ONG de mise en œuvre, l'ONG OSAPY et le Président du Comité Local de Développement (CLD). Rappelons par ailleurs que les activités suivantes ont été réalisées durant la mise en œuvre du PPA

- Obtention du CLIP des communautés ;
- Screening des microprojets ;
- Acquisition et acheminement des matériaux dans les sites des microprojets ;
- Construction des infrastructures d'appui aux investissements communautaires (Ruchers, porcheries, chèvreries, canardières, bacs de rouissage de manioc, usines de transformation des produits agricoles) ;
- Acquisition des machines, des géniteurs et installation dans les sites ;
- Remise des microprojets aux communautés bénéficiaires.

7.4. Autres groupes sociaux (Jeunes, mineurs, etc.)

L'approche du projet proscrit d'utiliser les enfants (mineurs d'âge) dans la mise en œuvre des activités sur le terrain. Néanmoins le projet prend en compte l'implication des jeunes dans la participation lors des sensibilisations, lors de la prise des décisions sur la planification de l'utilisation

des terres. Le code de bonne conduite signé par tous les personnels donnent les grandes orientations de gestion de cette catégorie spécifique.

7.5. Respect de normes environnementales et sociales

a) Etude d'impact environnemental et social

Le PIREDD/Maï-Ndombe procède à la caractérisation socio-environnementale, étape essentielle avant le démarrage des activités de terrain. Tous les screening ont été réalisés, seul celui du site devant abriter la construction et mise en service du bac de Lediba qui doit faire l'objet d'une étude socio- environnementale dont le processus de sélection du consultant devant réaliser l'étude est en cours.

Aussi, durant l'année sous revue, le projet a conduit une étude de faisabilité qui devra orienter la suite du processus devant aboutir à la mise en service du Bac. Par ailleurs, il sied de rappeler que les contrats de tous les prestataires comprenaient l'exigence de la signature du code de bonne conduite. Les travailleurs ont été formés sur cette thématique et ont tous signés le code de bonne conduite.

Au cours de la même année, deux instruments spécifiques ont été mise en œuvre. il s'agit d'une part du PGES-E pour la construction de bâtiments et d'autre, du PGES-E pour la construction des ponts et dalots. Concernant les constructions de bâtiments, sa mise en œuvre a été jugée satisfaisante et la réception provisoire a eu lieu dans les quatre territoires au cours de cette année. Pour ce qui est de ponts et digues la mise en œuvre de leur PGES-E se poursuit car les travaux seront finalisés au premier semestre 2022.

b) Mesures prises afin d'assurer le respect des sauvegardes

Tableau 10- Suivi des mesures/principes de sauvegardes.

Principes	Réalisations	Défis
Principe 1 : Les activités REDD+ doivent protéger les forêts naturelles, favoriser l'accroissement des services environnementaux et renforcer la préservation de la biodiversité. (Cancun ; IFC norme 6).	Le document du projet donne les grandes orientations pour la mise en œuvre des activités, en particulier dans le PAD. En suite lors de la signature du contrat avec le MOD une note méthodologique pour la production de PSAT/PSG a été produite ensemble avec les parties prenantes et validé au niveau de l'UC-PIF et de la Banque mondiale. 480 PSG ont été produits de manière participative sur la base d'une cartographie participative d'affectation des terres. Toutes les données ont été géo référencées avec les outils produits au niveau du programme et validés avec les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités. durant cet exercice, les zones de hautes valeurs de conservation ont été identifiées et cartographiées.	

	<p>Les différents plans donnent toutes les informations disponibles sur l'influence de la zone d'activité, les délimitations/limites des zones où le projet intervient (terroirs identifiés sur la base de plusieurs critères pour la mise en œuvre des activités). En plus une étude socio-économique de référence a été réalisée donnant le baseline des communautés directement touchées par les activités dans la zone du projet.</p> <p>Au cours de l'année sous revue, les investissements agricoles/agroforestiers ont été effectués avec les communautés et des incitations sous forme services environnementaux ont été payés selon le type d'appui réalisé suivant le contrat.</p>	
<p>Principe 2 : Les activités REDD+ doivent favoriser la transparence et la bonne gouvernance. (Cancun b)</p>	<p>La section 8.1. sur la gestion participative illustre les différents niveaux d'implication des parties prenantes pour le suivi participatif pour une transparence et la bonne gouvernance des activités.</p> <p>En plus de cette participation collective, le programme dispose d'une stratégie de communication déclinée en plan de communication qui a été produit de manière participative avec les parties prenantes au travers des ateliers d'identification des besoins en communication des parties prenantes impliquées. Le site web du PIF rend public les informations sur l'état d'avancement des activités et des news letter sont produites afin de permettre aux parties prenantes d'avoir l'information sur l'état d'avancement des activités sur terrain. Le projet fait aussi recours aux radio communautaires et des séances de sensibilisation de masse pour ainsi atteindre plus de personnes.</p> <p>Du point de vue technique une évaluation indépendante a été organisée pour évaluer le niveau de mise en œuvre des activités.</p> <p>Le projet met en place une matrice de suivi et de mise en œuvre des recommandations des rapports des audits internes et externes.</p> <p>Des missions de l'autorité provinciale ont été organisés, des missions et réunions avec les services techniques et CARG sont organisées pour une participation active des activités du projet.</p>	

<p>Principe 3 : Les activités REDD+ doivent minimiser les pertes et dommages, prévoir des voies de recours et mettre en place des mécanismes de réparation justes et équitables d'éventuelles pertes et/ou dommages subis par les communautés et autres parties prenantes (IFC norme 4).</p>	<p>Le PIREDD utilise le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) du projet parent décliné et adapté dans la zone d'intervention du Mai Ndombe. Le mécanisme est fonctionnel à ce jour. Depuis le début des activités le projet a enregistré 76 plaintes dont 58 ont été traités avec succès.</p> <p>Pour faciliter son opérationnalisation sur le terrain, il a été réduit en poster et traduit en langue locale adaptée à chaque zone d'intervention du projet. Il est accessible à tous et disponible pour toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des activités Le MGP a une vision de résolution consensuel / à l'amiable. La liste des plaintes est disponible sur le site du projet en termes de registre des plaintes tout en respectant les principes de confidentialité du plaignant et gestion de sa sécurité.</p> <p>Bien que le modèle de conception du MGP s'est basé sur la méthode d'arbre à palabre au niveau locale, toutes les plaintes ont été formalisées en vue de leur meilleure gestion et archivage. Il sied de noter que ce mécanisme prend aussi en compte les aspects en rapport avec VBG ressortant les éléments sur les EAS/HS.</p>	<p>Le PIREDD va continuer à déployer le MGPR sur l'ensemble de la zone d'emprise du projet. Les éventuelles plaintes émises par les PA seront traitées avec l'assistance de l'ONG OSAPY.</p> <p>Pour ce qui est de la prise en compte des plaintes liées aux VBG, l'actualisation du MGP a permis de prendre en compte cette question de même que les formations sur le EAS/HS des parties prenantes</p>
<p>Principe 4 : Les bénéfices économiques et sociaux générés par les activités REDD+ doivent être partagés équitablement et proportionnellement entre les parties prenantes intéressées (Cancun f ; IFC norme 1).</p>	<p>Comme indiqué ci-haut, le projet a réalisé une étude socio-économique pour déterminer le niveau de référence de l'indicateur relatif au niveau du revenu monétaire et non monétaire dans la zone du projet. L'évaluation de l'impact des activités en vue d'une évaluation comparative est faite en cours d'exécution des activités. Les revenus monétaires et non monétaires sont ainsi évalués et générés. Le partage de bénéfice issu des activités en particulier issus des PSE payés est consensuel avec la participation des tous les membres impliqués au niveau CLD. Des discussions communautaires sont faites sous la houlette des représentants du projet pour une meilleure gestion des retombées du projet.</p>	<p>S'assurer de la participation pleine et active des populations les plus vulnérables dans les prises de décision et le choix des investissements.</p>

	<p>Le projet encourage les décisions collectives et consensuelles des communautés dans les différentes affectations des bénéfices monétaire et non monétaire.</p> <p>Le projet insiste sur la participation des femmes dans les différents comités de consultation décisionnelle</p>	
<p>Principe 5 : Les activités REDD+ doivent favoriser l'émergence de nouvelles opportunités économiques pour contribuer au développement durable des communautés locales et des peuples autochtones.</p>	<p>Comme indiqué ci haut le projet fait des études de base et comparative sur les bénéfices monétaires et non monétaires. Les retombés issus des PSE donnent des opportunités nouvelles pour le développement des activités socio-économiques au niveau communautaire.</p> <p>La structuration des filières agricoles, la création centre de transformation des cultures pérennes comme par exemple le cacao et palmier à huile donne de nouvelles opportunités économiques dans la zone.</p> <p>L'exécution du plan sur les infrastructures routières grâce à la finalisation de la construction ponts et digues permettra de désenclaver la Province en facilitant la circulation des personnes et des biens, en particulier le transport des produits agricoles et la création de nouveaux marchés d'évacuation des produits issus à la fois des plantations du projet et d'autres paysans non bénéficiaires des activités du projet.</p>	<p>S'assurer de la durabilité des investissements (structuration des filières, entretien des routes, micro-projets de développement socio-économique etc.).</p> <p>S'assurer du versement des PSE aux communautés qui pourront par ce biais développer leurs propres activités socio-économiques.</p>
<p>Principe 6 : Les activités REDD+ doivent assurer la participation effective et efficiente de toutes les parties prenantes, notamment des communautés locales et autochtones dans leurs spécificités locales (Cancun d)</p>	<p>La note synthèse sur le processus programmatique relatif à l'obtention du CLIP est faite sur la base du guide méthodologique CLIP validé au niveau du FONAREDD et la Société Civile. Aucune activité sur le terrain n'est réalisée sans l'obtention du CLIP des communauté. Il s'agit d'un préalable pour la mise en œuvre des toutes les activités et les informations sont fournies selon le degré de compréhension de parties prenantes et en langue locale. Des PV qui sont établis durant le processus sont documentés pour chaque étape.</p>	

	<p>Toutes les activités sur le terrain sont réalisées en respectant les droits et la dignité des communauté. Dans les zones spécifiques en particulier Autochtones des consultations spécifiques sont effectuées pour la réalisation des PPA.</p> <p>Grace au screening des zones, aucune activité ne peut être réalisée dans une zone. Grâce à certains Plans, le projet a pu faciliter la résolution à l’amiable des conflits historiques de limite des terres.</p> <p>La participation des différentes parties prenantes lors des sessions de Comité Provincial de pilotage et l’organisation d’ateliers participatifs pour la revue des instruments de sauvegardes.</p> <p>Le projet s’assure de la participation des ONGs locales et nationales dans la mise en œuvre des activités et l’utilisation des ONGs locales pour la mise en œuvre du PPA.</p>	
<p>Principe 7 : Les activités REDD+ doivent respecter les droits humains, ceux des travailleurs qu’ils emploient et les droits aux terres et ressources naturelles des communautés riveraines concernées (Cancun c ; IFC norme 3,5,7)</p>	<p>Le projet procède par l’examen préliminaire des sites avant toute action. Tout site sujet au conflit et ou visant une délocalisation est à éviter.</p> <p>Le projet dispose des instruments cadres des sauvegardes E&S pour la mise en œuvre des activités. Des instruments spécifiques sont produits (Production de Plan de Gestion Environnemental et Social des Chantiers)</p> <p>Des missions de supervision E&S réalisées en vue d’évaluer la performance socio environnementale.</p> <p>Des contrats sont signés avec les entrepreneurs avec une prise en compte des clauses socio environnementales dans les contrats de prestation.</p> <p>L’approche incitative et volontaire dans le choix des cultures et essences dans la mise en œuvre des activités est privilégié.</p> <p>Le projet privilégie l’utilisation de la main d’œuvre locale mais aussi procède à la cartographie participative pour l’affection des activités du projet des rapports sauvegardes sont produits avec une</p>	

	<p>explication sur l'incidence de la création d'emplois.</p> <p>Le projet s'assure de la signature du code de bonne conduite et la mise en œuvre du Plan d'action VBG.</p>	
a) Que les actions complètent ou sont conformes aux objectifs des programmes forestiers nationaux et des conventions et accords internationaux pertinents ;	Les activités s'alignent sur les politiques nationales en matière de gestion forestière, aménagement du territoire et piliers REDD+	
b) Mesures visant à réduire les déplacements d'émissions.	Possibilité d'étendre les activités dans les zones non couvertes par le projet	
C) Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail	<p>Signature des contrats à tous les staffs.</p> <p>Signature du code de bonne conduite avec prise en compte des aspects VBG</p> <p>La main d'œuvre locale est privilégiée pour le recrutement.</p> <p>Disponibilité des EPI</p>	

c) Gestion des plaintes et recours

Indicateurs	Unité	Réalisé période	Réalisé cumulée	Observations
Plaintes reçues et/ou enregistrées durant l'année sous examen	Nombre	36	76	Un recours
Plaintes traitées	Nombre	19	58	RAS
Plaintes non traitées		17	18	RAS
Plaintes recevables	Nombre	36	76	RAS
Plaintes rejetées	Nombre	0	0	RAS
Délais de réponse	Nombre de jours	Une moyenne de deux semaines		
Recours par les plaignants	Nombre	1	1	RAS
Types de canaux utilisés pour déposer la plainte :	Nombre de plaintes	36	76	RAS
- en personne ou en dur				
- par courriel électronique ou courriel	Nombre de plaintes	0	0	RAS

Les staffs, les consultants ainsi que sous-contractants sont tous sensibilisés sur le mécanisme de gestion des plaintes du projet.

8. Gestion des risques

8.1. Mettre à jour votre matrice de gestion des risques sur la base de l'analyse effectuée.

Tableau 10 - Gestion des risques

Identification des risques			Traitement du risque		
Description du risque	Période d'identification	Catégorie de risque	Action(s)	Responsabilité	Date limite
Politique et Gouvernance	Dès la formulation du projet	Elevé	Echanges réguliers entre les autorités nationales et provinciales ainsi qu'avec la Banque mondiale et l'ALE.	BM – UC-PIF - ALE	Continue
			Organisation régulière de comités de pilotage.	BM – UC-PIF - ALE	
Macroéconomie	Dès la formulation du projet	Elevé	Suivi de la situation macroéconomique du pays	BM	Continue
Politiques et stratégies du secteur	Dès la formulation du projet	Elevé	Appui / contribution à l'élaboration des politiques nationales en lien avec les programmes sectoriels FONAREDD	BM – UC-PIF - ALE	Continue
Capacités institutionnelles de mise en œuvre et de durabilité		Substantiel	Recrutement de l'ALE, supervision et organisation de mission de suivi.	BM – UC-PIF	Continue
Arrangement fiduciaires		Substantiel	Délégation d'une partie substantielle de la gestion des fonds à l'ALE, organisation d'audits internes et externes, recrutement d'un responsable financier BM	BM – UC-PIF - ALE	Continue
Environnement et Social		Substantiel	Actualisation et application des outils de sauvegardes socio-environnementales	BM – UC-PIF - ALE	Continue
Sanitaire liée à la COVID 19		Enlevé	Suivi des mesures édictées au niveau national	BM – UC-PIF - ALE	Continue

9. Évaluation de la transparence et de l'intégrité

Fraude, mauvaise utilisation de fonds et corruption	Oui (combien et une brève description de chacune)	Non	Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur Fraude, la mauvaise utilisation de fonds et la corruption
Allégations	non		
Investigations	non		
Sanctions (y compris les recouvrements effectués et leurs montants)	non		
Exploitation, abus et harcèlement sexuels			Veuillez détailler les formations fournies aux staffs, consultants et sous contractants sur l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuel
Allégations	non		
Investigations	non		
Sanctions	non		

10. Illustration narrative spécifique

Du côté agriculture, le processus REDD+ favorise l'extension en termes de superficies de l'activité agricole sous pratiques durables, notamment agroforesterie. En effet, dans toute la zone du projet, la superficie moyenne annuelle cultivée par un ménage est passée de 0,5 ha à près de 2 ha.

Du côté aménagement du territoire, les projets a facilité une affectation réfléchie des terres (pour 10 ans) et constitue un des sous-bassement non négligeables pour le processus de planification de développement et au niveau provincial. Il sied aussi de signaler que ce processus jette les bases sur une tendance vers la problématique de la sécurisation foncière dont le Commission Nationale de la Reforme Foncière (CONAREF) pourra se servir pour la conduite de la reforme foncière.

11. Modalités de suivi

En vue d'assurer la fonctionnalité du dispositif de suivi-évaluation, un manuel des procédures opérationnelles de suivi des activités a été élaboré. Le Projet a mis en place une base de données cartographiques et utilise l'outil Kobo Collect pour le suivi à distance des activités. Cette base des données reprend à ce jour les données sur les progrès réalisés vers les résultats (suivi des pépinières, des superficies agroforestières et autres investissements, des réunions et consultations, bénéfiques PSE, etc). Le projet dispose des données cartographiques de toutes les activités réalisées.

Les modalités pratiques de suivi au sein du projet sont :

- Le dépouillement des données collectées et analyse des rapports ;
- Les visites de terrain ;
- Les réunions de concertations avec les parties prenantes (y compris les téléconférences) ;
- Suivi des tableaux de bord.

Tableau 11 - Etat d'avancement du plan de suivi du programme.

Activité de suivi et évaluation	Nombre prévu	Nombre réalisé	Taux de réalisation	Coûts en USD/Budget	Résultats et leçons tirées
Missions de suivi terrain	2	3	150	14.000\$	Une mission a été réalisée pour la collecte des données devant alimentées le rapport d'évaluation indépendante. Cette mission a permis de constater qu'il était nécessaire de maintenir le dialogue de façon permanente avec les communautés. La deuxième a été marqué par la présence du Gouverneur intérimaire de la province qui a profité de l'occasion pour sensibiliser les communautés. La 3eme mission était celle de la visite du directeur de la banque mondiale en charge du développement durable dont la principale recommandation est celle de formuler un grand projet en vue du passage à l'échelle des approches du PIREDD/MND.
Rapports	6	5	83%	NA	Il s'agit de 4 rapports techniques envoyés à la Banque mondiale et le rapport semestriel du FONAREDD.
Revue techniques	na	1	0	0	La seule revue technique a été organisée dans le cadre du comité de Pilotage du FONAREDD en vue de passer en revue les activités du projet d'une part ; et de présenter d'autre part, le prodoc pour la seconde phase.
Evaluations externes	1	1	100%	na	Il s'agit de la mission d'évaluation indépendante réalisée par les consultants. Le rapport de la mission a été partagé avec les parties prenantes.

Collecte des données	na	na	Na	na	La collecte des données est réalisée de manière routinière en fonction de l'évolution de la mise en œuvre des activités sur terrain.
Tenue du COPIL	2	0	00%	5.000 USD	Les deux réunions prévues n'ont pas eu lieu à cause de l'instabilité politique au niveau des institutions provinciales.
Prise en compte des recommandations du COPIL	na	na	na	na	La prise en compte des recommandations se fait automatiquement et un suivi de leur mise en œuvre est assuré.
Réunions de différentes plateformes	NA	6	NA	NA	Il s'agit principalement des réunions organisées par le sur le FONAREDD sur les thématiques PSE, structuration du milieu, PF et Genre.

12. Révisions programmatiques (le cas échéant)

A ce jour, aucune modification importante dans les stratégies, les objectifs ou les résultats clés n'a été effectuée.

13. Communication et promotion

Les Logo du CAFI et FONAREDD sont présents dans tous les documents que le projet produit, notamment les rapports, les newsletters, les termes de références publiés, les posters, les roll up, etc.... Le site internet du programme aussi présente le CAFI et le FONAREDD.

14. Auto-évaluation du programme

Par rapport à la pertinence, les activités en cours de mise en œuvre garantissent l'atteinte des objectifs de développement du projet. Par rapport à l'efficacité et l'efficience, la mise en œuvre des activités contribue à l'atteinte des objectifs spécifiques du projet et l'adéquation ressources et résultats est toujours assurée.

Par rapport à la durabilité/ou niveau d'appropriation nationale/provinciale, le processus se poursuit normalement. En effet, les autorités provinciales s'approprient davantage les activités du projet et intègrent dans leurs missions d'itinérance la sensibilisation sur le bien-fondé des approches gestion des ressources naturelles développées par le projet. Aussi, l'engouement des communautés par rapport aux activités développées renseigne davantage sur l'appropriation du projet par celles-ci. A ce dernier niveau, le projet consolide davantage le rôle du CLD afin d'assurer la durabilité des approches.

15. Difficultés rencontrées et mesures prises

Les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre des activités sont :

- Le retard dans la remontée des pièces à cause de l'immensité et l'enclavement de la zone du projet ;
- La non tenue des réunions du Comité de Pilotage du projet ;
- Le plafonnement à 10.000 USD des retraits auprès des banque commerciale
- Le retard pour la validation au niveau de l'Assemblée Provinciale de l'Edit sur la gestion des ressources naturelles (PIREDD Plateaux) pour rendre les PSG opposables à tous.

Face à ces difficultés, les solutions proposées sont les suivantes :

- Le projet a mis en place un dispositif de procéder au paiement de 70% du montant demandé en remboursement de l'avance avant la vérification de toutes les pièces afin d'alléger la trésorerie du MOD. Ce taux de remboursement a été fixé sur base d'une analyse des précédents remboursements qui a démontré que 70% du montant sollicité en remboursement était validé ;

- Par rapport à l'organisation de la réunion du COPIL, le projet a saisi les autorités intérimaires de la Province pour qu'une réunion se tienne au 3ème trimestre de l'année 2022 ;
- Par rapport au plafonnement des retraits journaliers, le projet à l'instar des autres projets en RDC, a saisi le Ministère des Finances à travers la Cellule de Suivi des Projet et Programme. La situation est en instance de traitement ;
- Par rapport à l'adoption de l'Edit Provincial portant gestion des ressources naturelles, le projet attend toujours la convocation d'une session parlementaire.

16. Défis et leçons apprises dans la mise en œuvre du programme

Les défis majeurs auxquels le projet a fait face durant sa mise en œuvre peuvent être résumés comme suit :

- L'immensité et l'enclavement de la zone d'intervention rendant ainsi lourd le déploiement des activités ;
- Le caractère versatile des communautés localisées dans la zone du projet ;
- La persistance de la pratique de feu de brousse nonobstant les séances de sensibilisation des communautés contre cette pratique ;
- L'instabilité politique rendant ainsi perturbant le bon fonctionnement du Comité de Pilotage du Projet.

En termes de leçons apprises nous pouvons ressortir les leçons ci-après :

- Il est important qu'une phase de préparation de projet soit arrêtée pour exécuter certains préalables avant le démarrage effectif des activités ;
- Prévoir des ressources conséquentes pour les questions logistiques dans une zone enclavée comme le Maï-Ndombe ;
- Prévoir des ressources importantes pour les activités de sensibilisation des communautés afin d'espérer changer les mentalités culturelles dont les effets contribuent à la perte du couvert forestier ;
- Il est important de relever que cinq années ne suffisent pas pour la mise en œuvre des activités de réduction d'émissions liées à la déforestation des forêts qui suppose un changement des pratiques et des mentalités en matière de gestion et d'utilisation des ressources naturelles. En effet, les deux premières années sont quasiment dédiées à l'installation des équipes et à la conduite des travaux d'élaboration des plans d'aménagement qui du reste est une condition à observer pour un déploiement rationnel des investissements. Ainsi, les premières plantations agroforestières ne peuvent être réalisées qu'à partir de la fin de la deuxième année et lesdites plantations atteignent globalement trois ans de maturités sur un cycle de mise en œuvre de 5 ans. Ce décalage ne permet pas aux communautés d'expérimenter tout le processus de viabilisation économiques des différentes plantations réalisées. Il s'avère donc important pour les potentiels financement à venir, de considérer la nécessité d'observer une durée d'au moins cinq ans pour la mise en œuvre des activités de cette nature.

17. Conclusion et recommandations

En conclusion, en dépit de la crise liée à la pandémie de la COVID 19 ainsi que de l'enclavement de la zone d'intervention, les activités du projet se sont déroulées de manière satisfaisante. Cette notation positive a été ressortie dans les conclusions du rapport de l'évaluation indépendante du projet réalisé par des consultants recrutés par le FONAREDD. Par ailleurs, il s'avère important que la mise à disposition de la seconde phase de financement ne prenne pas beaucoup de temps pour que la dynamique entamée depuis quelques années soit maintenue. Toutefois, le projet a mis en place avec les services techniques impliqués dans la mise en œuvre des activités, un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires pendant la période de baisse d'activités afin de sécuriser les investissements réalisés.

18. Récapitulatif des livrables

- PDD
- PGRN

19. Annexes

Important : Annexer le rapport financier complété tel qu'indiqué en section 6, Onglet A téléchargeable au lien suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/16NkDn5xcgQEmpFFyjPt_2J3PDFoudVtD/edit?usp=sharing&ouid=108442690432788652504&rtpof=true&sd=true⁵

⁵ Si vous n'avez pas accès à ce document, merci de faire parvenir votre requête, précisant votre nom, prénom et institution, à l'adresse suivante : secretariat.cafi@gmail.com, avec le SE FONAREDD en copie.